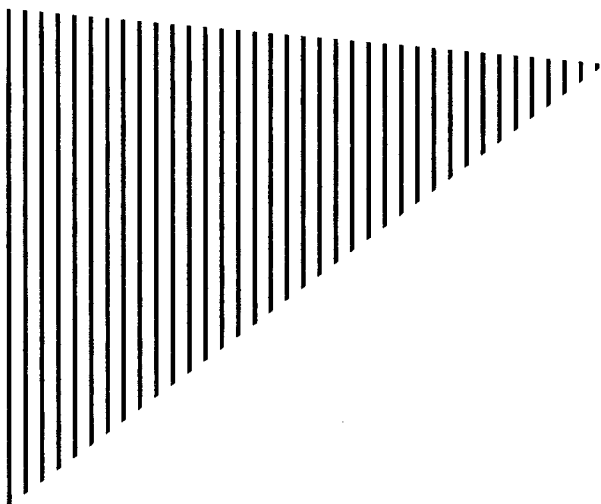


États financiers

The City of Saint John

Régie des services publics d'eau et d'égouts

31 décembre 2009



 **ERNST & YOUNG**

La qualité dans tout ce que nous faisons

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Rapport des vérificateurs	1
Fonds de fonctionnement – Bilan	2
Fonds de fonctionnement – État des résultats	3-4
Fonds de fonctionnement – État du déficit	5
Fonds de capital et d'emprunt – Bilan	6
Fonds de capital et d'emprunt – État des capitaux propres	7
État de l'évolution du financement d'immobilisations	8
Notes afférentes aux états financiers	9-17

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

**À Monsieur le Maire
et aux membres du Conseil communal de The City of Saint John**

Nous avons vérifié les bilans du Fonds de fonctionnement et du Fonds de capital et d'emprunt de la **Régie des services publics d'eau et d'égouts de The City of Saint John** au 31 décembre 2009 et les états des résultats, du déficit, des capitaux propres et de l'évolution du financement d'immobilisations de l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers ont été dressés afin de satisfaire à l'article 8 de la *Loi sur le contrôle des municipalités* du Nouveau-Brunswick. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Ville. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la **Régie des services publics d'eau et d'égouts de The City of Saint John** au 31 décembre 2009 ainsi que des résultats de son fonctionnement et de l'évolution du financement de ses immobilisations pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables décrites à la note 1 afférente aux états financiers.

Ces états financiers, qui n'ont pas été établis, et qui n'avaient pas à être établis, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, sont fournis uniquement à titre d'information et pour être utilisés par Monsieur le Maire et les membres du Conseil communal de The City of Saint John ainsi que par le ministre des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick, et ne sont pas destinés à être utilisés, et ne doivent pas l'être, à aucune autre fin. Ces états financiers ont été dressés afin de satisfaire, et satisfont, à l'article 8 de la *Loi sur le contrôle des municipalités* du Nouveau-Brunswick.

Ernst + Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Saint John, Canada,
Le 18 juin 2010.

Comptables agréés

The City of Saint John
Régie des services publics d'eau et d'égouts

FONDS DE FONCTIONNEMENT
BILAN

Aux 31 décembre

Page	2009 \$	2008 \$
ACTIF		
	16 419 412	5 946 086
6	Débiteurs	
	Montants exigibles du Fonds de capital et d'emprunt de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	---
	Charges payées d'avance	1 021 051
	Créances à long terme	55 849
	16 463 676	7 022 986
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES (NÉGATIFS)		
	9 765 107	2 562 315
	Créditeurs et charges à payer	
	Montants dus au Fonds de capital et d'emprunt général	7 664
12	Autres créditeurs [note 3]	744 136
	Intérêts à payer sur la dette à long terme	293 451
	Montants dus au Fonds de fonctionnement général	3 274 070
6	Montants dus au Fonds de capital et d'emprunt de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	---
	16 706 057	7 403 841
5	Déficit [note 4]	(380 855)
	16 463 676	7 022 986

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Signé au nom du Conseil,

Maire

Président du Comité des finances

The City of Saint John
Régie des services publics d'eau et d'égouts

FONDS DE FONCTIONNEMENT
ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercices terminés les 31 décembre

Page	Budget (non vérifié) 2009 \$	Chiffres réels 2009 \$	Chiffres réels 2008 \$
Produits			
	Frais imputés aux usagers	29 927 735	29 196 493
	Frais imputés au Fonds de fonctionnement général <i>[note 5]</i>		25 943 716
13	Approvisionnement en eau aux fins de la protection contre les incendies	2 250 000	2 045 000
13	Égouts pluviaux	1 040 000	918 126
		3 290 000	918 016
	Total des produits	32 151 493	2 771 142
Charges			
	Approvisionnement en eau		
	Purification et traitement	2 312 056	2 168 903
	Transport et distribution	4 628 537	4 299 832
	Pompage	962 574	869 570
	Collecte et évacuation des eaux usées		
	Réseau de collecte des eaux usées	1 565 527	1 824 231
	Traitement et évacuation des eaux usées	3 884 317	3 652 724
	Facturation et perception	444 030	494 295
	Soutien opérationnel	365 917	279 519
	Ingénierie	927 622	915 756
13	Administration et services gouvernementaux généraux <i>[note 5]</i>	3 246 745	2 865 415
		18 337 325	17 992 133
			2 878 584
			17 415 447

Voir les notes afférentes aux états financiers.

The City of Saint John
Régie des services publics d'eau et d'égouts

FONDS DE FONCTIONNEMENT
ÉTAT DES RÉSULTATS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre

Page	Budget (non vérifié) 2009 \$	Chiffres réels 2009 \$	Chiffres réels 2008 \$
	Services financiers		
	Intérêts sur la dette à long terme		
	Dette sous forme d'obligations non garanties		
	2 609 468	2 160 790	2 167 168
	Versements en capital		
7	Dette sous forme d'obligations non garanties		
	5 725 000	5 725 000	5 803 000
	Escompte sur obligations non garanties émises		
	230 000	56 449	36 717
	Projets d'investissement financés au moyen du Fonds de fonctionnement général		
13	5 605 034	5 605 034	2 898 392
	Frais de financement à court terme [note 5]		
14	400 000	132 053	288 910
	Capitalisation de la caisse de retraite [note 6]		
	289 230	317 060	312 216
	Réserve au titre de l'entente relative à l'infrastructure		
	24 500	24 500	24 500
	14 892 232	14 020 886	11 530 903
	Total des charges et services financiers		
	33 229 557	32 013 019	28 946 350
	Excédents des produits sur les charges		
	(11 822)	138 474	(231 492)
5	Excédent des produits des exercices antérieurs		
	11 822	11 822	113 659
5	Excédent des produits sur les charges de l'exercice		
	--	150 296	(117 833)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

The City of Saint John
Régie des services publics d'eau et d'égouts

FONDS DE FONCTIONNEMENT
ÉTAT DU DÉFICIT

Exercices terminés les 31 décembre

Page		2009	2008
		\$	\$
	Déficit au début de l'exercice	(380 855)	(149 363)
4	Excédent des produits sur les charges de l'exercice	150 296	(117 833)
		(230 559)	(267 196)
4	Excédent des produits des exercices antérieurs	(11 822)	(113 659)
13	Déficit à la fin de l'exercice [note 4]	(242 381)	(380 855)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

The City of Saint John
Régie des services publics d'eau et d'égouts

FONDS DE CAPITAL ET D'EMPRUNT
BILAN

Aux 31 décembre

Page	2009 \$	2008 \$	
ACTIF			
2	Montants exigibles du Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	2 723 372	---
11	Immobilisations [note 2]	273 972 932	243 778 811
		276 696 304	243 778 811
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
11	Obligations non garanties [note 2]	46 279 000	45 504 000
	Montants dus au Fonds de fonctionnement général	8 423 735	1 244 876
2	Montants dus au Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	---	1 021 051
	Montants dus au Fonds de capital et d'emprunt général	83 557	
16	Apports reportés [note 8]	1 510 062	1 510 061
		56 296 354	49 279 988
7	Capitaux propres	220 399 950	194 498 823
		276 696 304	243 778 811

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Signé au nom du Conseil,

Maire

Président du Comité des finances

The City of Saint John
Régie des services publics d'eau et d'égouts

FONDS DE CAPITAL ET D'EMPRUNT
ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES

Exercices terminés les 31 décembre

Page	2009	2008
	\$	\$
	194 498 823	184 105 253
Capitaux propres au début de l'exercice		
	Dette remboursée au cours de l'exercice au moyen du Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	
4	5 725 000	5 803 000
	Dette sous forme d'obligations non garanties	
	Apports d'aide à la construction	
	Gouvernement fédéral et gouvernement provincial	
	14 238 209	1 365 029
	Achat d'immobilisations au moyen du Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	
4	26 780	72 233
	Projets d'investissement financés au moyen du Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	
	5 911 138	3 153 308
6	220 399 950	194 498 823
	Capitaux propres à la fin de l'exercice	

Voir les notes afférentes aux états financiers.

The City of Saint John
Régie des services publics d'eau et d'égouts

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DU FINANCEMENT
D'IMMOBILISATIONS**

Exercices terminés les 31 décembre

	2009 \$	2008 \$
Sources		
Émission d'obligations non garanties	6 500 000	6 000 000
Apports du gouvernement	14 238 209	1 365 029
Achat d'immobilisations au moyen du Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	26 780	72 233
Dette remboursée au moyen du Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	5 725 000	5 803 000
Projets d'investissement financés au moyen du Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	5 911 138	3 153 308
Apports reportés	---	1 510 061
Variation des montants exigibles :		
du Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	7 178 859	12 012 038
du Fonds de capital et d'emprunt général	83 558	1 253 713
Augmentation des montants dus au Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	---	1 021 051
	39 663 544	32 190 433
Utilisations		
Remboursement de dettes	5 725 000	5 803 000
Dépenses en immobilisations	30 194 121	10 148 961
Diminution des montants dus :		
au Fonds de fonctionnement général	---	16 238 472
Variation des montants exigibles :		
du Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	3 744 423	---
	39 663 544	32 190 433

Voir les notes afférentes aux états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2009

1. CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés de façon à ce qu'ils soient conformes, à tous les égards importants, aux principes comptables prescrits aux municipalités du Nouveau-Brunswick par le ministère des Gouvernements locaux.

Présentation des états financiers

Les états financiers de la Régie des services publics d'eau et d'égouts (la «Régie») de The City of Saint John ont été dressés selon la méthode de la comptabilité par fonds. Le Fonds de fonctionnement fait état du fonds de roulement et des résultats de fonctionnement de la Régie; le Fonds de capital et d'emprunt fait état de ses investissements dans des immobilisations et de sa dette à long terme impayée.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les fonds reçus dans le cadre de programmes d'aide aux immobilisations, d'ententes de partage des coûts ou de renoncations au remboursement des prêts sont traités comme des ajouts aux capitaux propres au titre des immobilisations.

La Régie ne comptabilise pas l'amortissement de ses immobilisations, mais impute aux résultats un montant équivalant au remboursement annuel de ses dettes et porte ce montant au crédit des capitaux propres au titre des immobilisations. La Régie impute également aux résultats tous les projets d'investissement financés au moyen des fonds de fonctionnement au cours de l'exercice.

Comptabilité d'exercice

La Régie utilise la méthode de la comptabilité d'exercice aux fins de la comptabilisation des produits et des charges.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2009

1. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Comptabilisation d'un excédent ou d'un déficit à la fin de l'exercice

Le paragraphe 189(4) de la *Loi sur les municipalités* du Nouveau-Brunswick exige que la Régie fixe des tarifs permettant d'établir un budget quadriennal équilibré. De plus, l'alinéa 189(5)b stipule que, s'il existe un excédent ou un déficit à la fin d'un exercice, il faut répartir ce dernier sur une période de quatre ans à partir du deuxième exercice qui suit.

Estimations comptables

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés des actifs et des passifs à la date des états financiers ainsi que sur les montants constatés des produits et des charges au cours des périodes visées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Instruments financiers

La valeur comptable des instruments financiers de la Régie autres que la dette à long terme se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme et des conditions de crédit normales. Les débiteurs de la Régie ne représentent pas une concentration importante du risque de crédit parce que ces comptes sont dus par un grand nombre de contribuables qui sont assujettis à des conditions de crédit normales. Étant donné que la dette à long terme a fait l'objet d'arrangements avec le gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick et qu'elle n'est pas renégociable, nous n'avons pas déterminé la juste valeur de la dette à long terme ayant pu être touchée par une variation des taux d'intérêt. À la fin de l'exercice, la Régie n'était exposée à aucun risque lié à des instruments dérivés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2009

2. OBLIGATIONS NON GARANTIES

Les obligations non garanties comprennent ce qui suit :

Année d'émission	Taux d'intérêt %	Durée (en années)	Solde 2009 \$	Solde 2008 \$
1999	5,200 à 5,750	10	---	603 000
2000	6,100 à 6,400	10	313 000	626 000
2001	2,450 à 5,500	10	848 000	1 272 000
2002	3,375 à 5,750	10	2 310 000	3 080 000
2003	3,050 à 5,000	10	2 616 000	3 270 000
2003	2,750 à 5,125	10	5 072 000	6 340 000
2004	2,750 à 4,800	10	7 020 000	7 488 000
2005	3,750 à 4,375	10	2 800 000	2 975 000
2006	4,150 à 4,450	10	6 800 000	7 200 000
2007	4,450 à 4,850	10	6 300 000	6 650 000
2008	3,300 à 4,850	10	2 375 000	2 500 000
2008	2,100 à 5,550	15	3 325 000	3 500 000
2009	1,000 à 4,500	10	5 000 000	---
2009	0,950 à 5,000	10	1 500 000	---
			46 279 000	45 504 000

Le montant global des paiements en capital requis sur la dette à long terme de la Régie au cours de chacun des cinq prochains exercices s'établit comme suit :

	\$
2010	5 447 000
2011	5 134 000
2012	4 710 000
2013	3 940 000
2014	6 698 000

Les immobilisations comprennent un montant de 7 896 725 \$ (4 378 732 \$ en 2008) dont le financement n'était pas assuré à la fin de l'exercice.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2009

3. AUTRES CRÉDITEURS

	2009	2008
	\$	\$
Indemnités de vacances	259 657	304 936
Indemnités de retraite	412 000	439 200
	671 657	744 136

La Régie a constitué une provision pour les congés accumulés mais non payés.

À leur départ à la retraite, tous les employés de The City of Saint John (la «Ville») ont droit à une prime de retraite équivalant à un mois de salaire par cinq années de service, jusqu'à concurrence de six mois. Nous avons modifié le programme pour offrir à certains employés une option de paiement avant la retraite. L'acceptation d'un paiement anticipé élimine le droit d'accumulation ultérieure d'indemnités de retraite de ces employés.

Les employés de la section locale 18 embauchés après le 1^{er} juin 1998 et le personnel de la direction embauché après le 23 mars 2009 ne sont pas admissibles actuellement ou dans le futur à l'indemnité de retraite. Ces directives sont établies dans la convention collective de la section locale 18 et les conditions et modalités d'emploi de la direction.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2009

4. EXCÉDENT OU DÉFICIT DU FONDS DE FONCTIONNEMENT

L'excédent ou le déficit de chaque exercice est inclus de nouveau dans les produits au cours de la période de quatre ans à partir du deuxième exercice qui suit. Les soldes à la fin de chaque exercice sont comme suit :

	2009	2008
	\$	\$
2004	---	49 314
2005	98 028	196 052
2006	(67 364)	(101 042)
2007	(305 509)	(407 346)
2008	(117 832)	(117 833)
2009	150 296	---
	(242 381)	(380 855)

5. OPÉRATIONS AVEC LE FONDS DE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DE LA VILLE

Le Fonds de fonctionnement de la Régie a effectué un remboursement de 1 551 000 \$ (1 367 000 \$ en 2008) au Fonds de fonctionnement général au titre de sa quote-part des frais de fonctionnement gouvernementaux généraux. Par ailleurs, des frais relatifs aux égouts pluviaux de 910 000 \$ (918 016 \$ en 2008) et à l'approvisionnement en eau aux fins de la protection contre les incendies de 2 045 000 \$ (1 853 126 \$ en 2008) sont imputés au Fonds de fonctionnement général.

Des intérêts sont imputés chaque mois sur les soldes entre le Fonds d'administration générale et la Régie.

Le transfert des coûts d'eau de la Régie s'inscrit dans les limites maximales permises par la réglementation d'après le pourcentage applicable des dépenses liées au réseau d'eau de la population.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2009

6. RÉGIME DE RETRAITE

A. RÉSUMÉ

La Ville offre des prestations de retraite aux employés conformément aux dispositions de la *Loi sur le régime de retraite* de la Ville de Saint John, promulguée le 12 mai 1994 et modifiée le 28 avril 2001. Le régime est administré par un conseil de fiduciaires composé de représentants du Conseil communal, de la direction, d'employés syndiqués et d'employés retraités. Avant mai 1994, le régime était régi par la *Loi sur le régime de retraite* de la Ville de Saint John de 1970. Le régime est assujéti aux dispositions de la *Loi sur les prestations de pension* du Nouveau-Brunswick entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1992.

Le régime est un régime à prestations déterminées qui prévoit des prestations en fonction des états de service et du taux de rémunération. La Ville et les employés cotisent au régime. Les limites de cotisation de la Ville sont fixées par la loi à un montant minimal de 7 % du salaire des employés. Le taux de cotisation de la Ville équivaut actuellement à 11,6 % du salaire des employés. En date du 1^{er} mai 2007, le taux de cotisation des employés a changé pour passer de 8,5 % à 10,5 % du salaire cotisable. Les cotisations supplémentaires des employés au taux de 2 % seront effectuées le 1^{er} mai 2010 ou à la date à laquelle l'obligation non capitalisée d'après l'hypothèse de la continuité de l'exploitation est éliminée, selon la plus rapprochée de ces dates. La Ville passe en charges toutes ses cotisations au cours de l'exercice où elles sont effectuées. Les cotisations patronales de la Régie versées en 2009 ont totalisé 1 124 864 \$ (1 075 012 \$ en 2008).

B. INFORMATION ACTUARIELLE

L'évaluation actuarielle de 2006 a révélé que la valeur actuelle des prestations constituées du régime atteignait 396 778 000 \$ et que la valeur marchande rajustée des actifs nets disponibles pour le service des prestations totalisait 365 763 100 \$, et que l'obligation non capitalisée estimative était de 31 014 900 \$ selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Au 31 décembre 2006, les passifs de solvabilité étaient plus élevés que les actifs de solvabilité de 106 832 800 \$.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2009

6. RÉGIME DE RETRAITE (suite)

L'évaluation actuarielle de 2006 a été mise à jour par extrapolation au 31 décembre 2009, et les résultats indiquent que les prestations constituées du régime excèdent maintenant la valeur marchande rajustée des actifs disponibles pour le service des prestations, ce qui entraîne un déficit de 121 035 995 \$ selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation.

Cette évaluation vise la totalité du régime couvrant tous les employés admissibles du Fonds d'administration générale et de la Régie. Les coûts courants et les paiements de capitalisation spéciaux sont répartis entre chaque fonds selon un pourcentage de la masse salariale.

C. MONTANT DÛ AU RÉGIME DE RETRAITE

La *Loi sur les prestations de pension* du Nouveau-Brunswick exige qu'un déficit de solvabilité soit comblé au cours d'une période de cinq ans, à moins d'obtenir une exemption permettant de capitaliser ce déficit sur une période maximale de 15 ans ou jusqu'au 31 décembre 2018, selon l'échéance la plus courte, ou une exemption permettant de ne pas faire de paiements de solvabilité.

En 2007, cette exemption au titre des paiements de solvabilité spéciaux au régime a été obtenue. Ainsi, au 31 décembre 2008, aucun paiement à ce titre n'était dû par la Ville.

Au cours de 2009, la Ville a versé 2 721 547 \$ au régime, ce qui représentait les paiements de capitalisation spéciaux et les intérêts requis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation (2 623 662 \$ en 2008). La quote-part du Fonds de la Régie de ce montant est de 317 060 \$ pour 2009. La Ville est tenue d'effectuer des paiements spéciaux selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation jusqu'en 2018.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2009

7. COMPTES INTERFONDS

Tous les comptes interfonds au 31 décembre 2009 représentent des opérations courantes et sont conformes à la politique établie par le ministère des Gouvernements locaux.

8. APPORTS REPORTÉS

La province du Nouveau-Brunswick («province») a créé le fonds en fiducie pour le nettoyage du port de Saint John d'un montant de 26,6 millions de dollars afin de couvrir la part de la province du coût de nettoyage du projet qui correspond au tiers. Les fonds seront versés à la Ville dès que les coûts du projet seront approuvés. Au 31 décembre 2009, un montant de 548 319 \$ avait été versé à la Ville.

Selon les modalités de l'acte de constitution et du contrat de fiducie, les intérêts créditeurs doivent être versés chaque année à la Ville. Le montant d'intérêts versé à la Ville au 31 décembre 2009 s'établissait à 1 510 062 \$. Ce montant a été reporté et s'appliquera au projet dans le futur. Aucune disposition précise n'est prévue quant à l'utilisation des intérêts reportés.

9. COMPTE DE DÉPÔTS NON AFFECTÉ

La Ville et ses employés participent à un régime collectif d'assurance-vie qui inclut une composante potentiellement remboursable, le compte de dépôts non affecté («CDNA»), fondée sur les résultats réels du régime. Une partie de l'excédent des primes payées sur les réclamations est annuellement admissible à un remboursement à la Ville et à ses employés, qui paient tous des primes pour ce régime.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2009

9. COMPTE DE DÉPÔTS NON AFFECTÉ (suite)

Au cours des années 2004 à 2009, des primes admissibles à un remboursement s'élevant à 195 714 \$ se sont accumulées dans le CDNA. La Ville a comptabilisé 151 450 \$ comme débiteur. Le montant restant, soit 44 264 \$, est constaté à titre d'actif à long terme, car la Ville entend le conserver pour financer de futures augmentations potentielles des primes. Sur la somme totale, 146 786 \$ ont servi à diminuer les coûts salariaux. Le montant restant de 48 928 \$, comptabilisé comme dû aux employés, sera utilisé pour compenser les futures hausses de salaire des employés. La Ville passera en revue les soldes du CDNA annuellement.

Ernst & Young

Certification | Fiscalité | Services
transactionnels | Services consultatifs

À propos d'Ernst & Young

Ernst & Young est un chef de file mondial des services de certification et fiscalité, services transactionnels et services consultatifs. À l'échelle mondiale, les 130 000 membres de notre personnel sont unis par nos valeurs partagées et un engagement indéfectible envers la qualité. Nous nous distinguons en aidant nos gens, nos clients et nos collectivités à réaliser leur potentiel.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site ey.com/ca.

ey.com/ca

© 2008 Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Tous droits réservés.

Société membre d'Ernst & Young Global Limited.

